

CONTRAT TRUITES2ème semestre 2016

ENTRE

FT

Nom:	
Prénom :	
Tél	
Mail :	
Mail ·	
Adhérent de l'AMAP « Marjolaine »	
Les truites de JEAN-CHRISTOPHE	

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

SIRET N° 384 963 948 000 11

Monsieur Jean-Christophe MARGOTIN s'engage à livrer suivant calendrier ci dessous et selon les conditions suivantes :

1. <u>DUREE DU CONTRAT</u> De Juillet à Décembre 2016

2. LIEU DE DISTRIBUTION Maison Pour Tous - 12, rue du Commandant Charcot à VILLENAVE

D'ORNON

3. <u>DATES ET HORAIRES</u> Dates suivant détail page 2

En cas d'indisponibilité de la salle et/ou de d'autres contraintes, les lieux et dates peuvent être modifiés. Les informations seront

transmises par l'AMAP MARJOLAINE

4. <u>TARIFS</u> Voir tableau ci-après

Toutefois, le poids des truites ne pouvant être connu à cette date, il sera demandé à chaque livraison un chèque du montant

total des produits retirés.

5. <u>ATTRIBUTIONS</u> Vous êtes propriétaires des truites achetées à l'avance.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir les chercher : vous pouvez

envoyer une personne chercher les truites à votre place. Dans ce cas là, merci d'avertir **avant la distribution** :

- <u>panierdemarjolaine@neuf.fr</u> -06.68.22.18.53 Les coordonnateurs : Sophie Clavé 06.32.97.34.89

Les poissons <u>non retirées après 19 h 30</u> seront redistribués de façon solidaire aux autres adhérents présents. Les poissons non retirés devront néanmoins être remboursés.

6. ENGAGEMENT PRODUCTEUR

- <u>Le producteur s'engage à :</u>
- ✓ Respecter la Charte de l'A.M.A.P.
- \checkmark Livrer les poissons sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Faire visiter son lieu de travail au groupe de consommateurs si ceux ci le sollicite

7 ENGAGEMENT ADHERENT TRUITES

- L'adhérent s'engage à :
- ✓ Respecter la Charte des AMAP
- \checkmark Venir récupérer les truites sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production.

_		_	
8	REGL		┰
_	KPM		
•	17606		 •

Les chèques seront libellés au nom de «Pisciculture de l'Estrigon »

TVA: 5,5 %

□ Chèque à chaque livraison

9 CHANTIERS

Une visite pourra être organisée chez le producteur selon une date

à définir

COMMANDES:

	21/09	2/11/2016	14/12/2016	Prix unitaire
Filets 300 g à				14,50 €/kg
350 g (poids				
approx.)				
Pavés truites				15 €/kg
Conditionnés				
par 3				
Soit env. 1 kg				
Truite entière				10 ,20 €/kg
300 g à 350 g				
env.				
éviscérée				
(poids approx.)				
Truite Entière				11,50 €/kg
grosse 1500g				
environ				
éviscérée				
(poids approx.)				

Nom:

Paiement à la livraison

Signature du consommateur

Signature du producteur